



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	12	12 + 8 pouvoirs

Date de convocation 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BEFADI Perrine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, GELLENONCOURT Rémi, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, JACQUES Francis, BOURGEOIS Philippe.**

Représentés : **BAECHER Christelle pouvoir donné à WACH Karine, BARTHE Edgard pouvoir donné à SILVETTI Michael, BOURGUIGNON Géraldine pouvoir donné à HERMANN Nelly, LAHBARI Michael pouvoir donné à VELSCH Patrick, MERCIER Malorie pouvoir donné à THERMINOT Christine, PAWLACZYK Priscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan, SEIROLLE André pouvoir donné à FRITSCH CHARTREUX Christine, WINWA Grégory pouvoir donné à CARON Jean-Francois.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarification cantine – garderie de l'école maternelle
N° de délibération : 20260709_004

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	8	20	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu la délibération adoptée par le syndicat mixte du grand toulinois, en date du 02 avril 2025, portant fixation du tarif des repas.
Vu l'avis favorable de la commission Éducation Jeunesse réunie les 29 avril et 04 juin 2025 ;
Vu la délibération n° 20250701_002, adoptée le 1^{er} juillet 2025, portant fixation de la nouvelle tarification de la cantine et de la garderie de l'école maternelle ;
Vu la délibération n° 20250923_002, adoptée le 23 septembre 2025, portant fixation des modalités d'application de la tarification cantine – garderie de l'école maternelle.

Considérant que les tarifs de la cantine et de la garderie de l'école maternelle ont été régulièrement adoptés en conseil municipal, en 2025.
Considérant que la direction générale des finances publiques (DGFIP) précise, pour les déclarations 2026 portant sur les revenus perçus en 2025, que seul le coût d'encadrement de l'enfant durant le temps périscolaire peut ouvrir droit à un crédit d'impôt et qu'il appartient ainsi aux déclarants de fournir un justificatif faisant apparaître le coût de l'encadrement de l'enfant dissocié du coût relatif au repas.
Considérant qu'il incombe dès lors à la commune de dissocier sur la facturation de la cantine du midi la part relative au repas et la part relative à l'encadrement de l'enfant.

DELIBERE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent, en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **D'approuver** le détail de la tarification tel que présenté infra :

Plage horaire	Tarification hebdomadaire	Tarification quotidienne
07h30 à 08h00	4.00 €	1.00 €
08h00 à 08h20	2.50 €	0.63 €
11h30 à 13h30	Part repas : 18.40 € Part encadrement : 7.60 € Total : 26.00 €	Part repas : 4.60 € Part encadrement : 1.90 € Total : 6.50 €
16h30 à 17h00	3.00 €	0.75 €
17h00 à 17h30	2.00 €	0.50 €
17h30 à 18h00	2.00 €	0.50 €
18h00 à 18h30	5.00 €	1.25 €
Retard après 18h30		5 € par tranche de 15 minutes

- **De prendre acte** que la présente délibération aura valeur de justificatif pouvant être communiqué par les parents à la DGFIP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

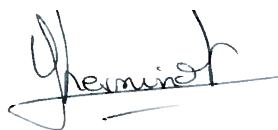
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 10 juillet 2026

Pour extrait conforme

Christine THERMINOT, Maire

Le secrétaire



Christine THERMINOT
2026.07.15 15:33:43 +0200
Ref:11412557-17232601-1-D
Signature numérique
la Maire

Christine THERMINOT